

Nouveau  
à Virton!



# Accueil du mercredi

De 4 à 12 ans

Pour tous les enfants scolarisés  
dans les écoles fondamentales  
de la commune



## Tarif

Un tarif unique de **0.65€ la demi-heure** entamée sera d'application à l'accueil du mercredi après-midi. Le temps d'accueil est calculé à partir de l'entrée dans le car pour les enfants qui devront rejoindre l'accueil et à l'arrivée sur le lieu d'accueil pour ceux du centre de Virton. Le temps de présence de chaque enfant sera enregistré à l'aide de l'application AES Imio installée sur les smartphones des accueillantes.

L'Administration communale vous fera parvenir à la fin de chaque mois un **formulaire de paiement** que vous devrez régler par virement bancaire. En cas de difficulté financière, il vous est possible d'introduire une demande d'aide financière auprès du CPAS de votre Commune de résidence.

## Transport

**Le transport en car** se fera sur demande lors de l'inscription, le car viendra chercher les enfants sur leur implantation scolaire (pour toutes les écoles situées en dehors du centre de Virton) **Un accompagnateur** accueillera et les enfants dès leur entrée dans le car. C'est à partir des inscriptions que le car s'arrête à l'école de votre enfant. **Veillez-donc bien à inscrire votre enfant en mentionnant votre demande de transport.**

Les parents viennent rechercher l'enfant sur le lieu d'accueil centralisé. En fonction du contexte sonitaire, il est demandé aux parents d'attendre les enfants à l'extérieur du bâtiment. Sauf autorisation écrite des parents, les enfants ne pourront retourner seul-e-s à leur domicile.

## Comment ça marche?

Un accueil extrascolaire est organisé dans chaque école le temps de midi selon l'horaire de chaque implantation. L'accueil au centre de Virton débute à 14h00 et finit au plus tard à 18h. **Des activités encadrées** seront proposées entre 14h30 et 16 heures par les **accueillantes** et les **étudiants en section éducateur** de l'HERS.

Une collation saine est à prévoir pour les enfants qui restent à l'accueil au-delà de 15h30.

Les objets de valeur ne sont pas autorisés et ce, pour une raison d'équité entre les enfants.

Les inscriptions (obligatoires !) se font en ligne ou via une fiche disponible sur le site [www.virton.be](http://www.virton.be) Des fiches d'inscription sont également disponibles sur demande auprès de l'Administration communale. Parce qu'il est difficile de prévoir à long terme, les inscriptions de dernière minute devront nous parvenir au plus tard le mercredi matin jusque 10h de la semaine concernée.

En cas de désistement, veuillez donc prévenir **Dilberay Palit**, l'accueillante référente, au 0492/153568 ou Sandrine Chalon, la coordinatrice au 063/440185, au plus tard le mercredi matin jusque 10h.

Lors de la première participation durant l'année scolaire, les parents s'engagent à remplir une **fiche de renseignements** à disponible en ligne ou en version papier à remettre à l'accueillante référente.

## Horaire et lieu d'accueil

Chaque mercredi en période scolaire, les enfants seront accueillis de **14 heures à 18 heures** dans les locaux de l'**ancienne salle de sport de spectacle des Sœurs, Avenue Bouvier** (anciennement Fedasil) Ces après-midis sont à destination des enfants de 4 à 12 ans qui fréquentent les écoles fondamentales de la commune, tous réseaux confondus.

# Contacts & Informations



**Dilberay Palit**  
Accueillante référente  
0492153568

**Véronique Geris**  
**Amandine Bosendort**  
Accueillantes

**Sandrine Chalon**  
063/440185  
sandrine.chalon@virton.be  
Coordinatrice ATL

**Annie Goffin**  
0498765702  
Echevine ATL